

FICHE PRATIQUE

PROCÉDURE DE COLLECTE DES DÉCLARATIONS DE TVA (en mode EDI)

Le CGA Alsace vous propose un nouvel outil gratuit, vous permettant de télédéclarer et télépayer votre TVA en mode EDI.

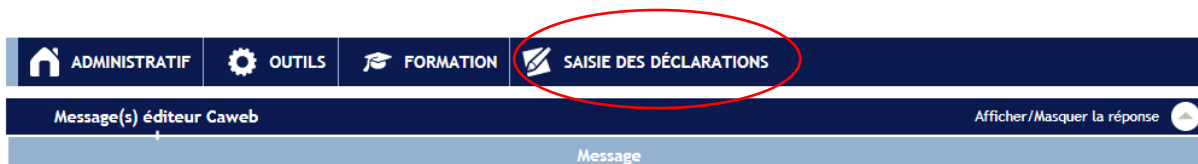
DÉCLARATIONS ET TÉLÉPAIEMENTS DE TVA EN EDI : PORTAIL CATVA

Les avantages du portail CATVA :

- Il permet un envoi simultané de la télédéclaration de TVA à la DGFIP, à l'OGA et au cabinet d'expertise comptable
- Il permet de bénéficier du délai de substitution (DLS) propre à l'EDI.
- Jusqu'au DLS (3 jours avant l'échéance), toute nouvelle déclaration de TVA transmise écrasera la précédente.
- Au-delà du DLS, les déclarations de TVA se cumulent, il y a donc lieu, en cas d'erreur, de ne déclarer que la partie omise. Ainsi, le télépaiement correspondra à la TVA due à la date d'échéance et non, comme en EFi à la 1ère déclaration envoyée (→ avantage : il n'y a plus de demande de remboursement à effectuer en cas d'erreur).
- Il permet de recevoir des alertes par mail pour ne pas oublier l'échéance.
- Il propose un suivi de l'envoi EDI, pour s'assurer de la bonne réception de la télédéclaration et du télépaiement par la DGFIP.

L'utilisation du portail CATVA :

- Contacter l'OGA pour activer votre espace personnel.
- Se connecter au portail de communication CAWEB, au profil de l'adhérent et pointer sur "Saisie des déclarations", puis cliquer sur "Saisie des déclarations de TVA".



- Cliquer sur "Accéder à la saisie de la déclaration de TVA".
- Lire et accepter les conditions générales d'utilisation.
- Paramétrer votre espace personnel en déroulant les options du menu (manuel utilisateur accessible sur www.cgalsace.fr, rubrique "Télétransmission")

Vos contacts au CGA Alsace :

Mme Françoise RIES
Tel : 03 88 45 65 53
f.ries@cgalsace.fr

M. Steve ARBOGAST
Tel : 03 88 45 65 51
s.arbogast@cgalsace.fr